



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 43742

Texte de la question

Mme Geneviève Levy appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la visite du président algérien, M. Abdelaziz Bouteflika, lors des commémorations du débarquement de Provence le 15 août prochain et plus particulièrement sur la question du retour des harkis dans leur pays natal. Dans le cadre de la normalisation des rapports entre la France et l'Algérie, la question de la libre circulation des harkis mérite d'être placée au premier rang de nos priorités. La libre circulation des personnes et des biens prévue par les accords d'Evian n'a jamais été respectée par le gouvernement algérien en ce qui concerne les harkis. Même en tant que citoyens français, ils ne peuvent se rendre dans le pays qui les a vus naître. Elle lui demande en conséquence s'il envisage de mener une action lors de cette visite d'État afin que les accords d'Evian soient respectés.

Texte de la réponse

L'invitation du président de la République algérienne en France le 15 août dernier, s'inscrivait dans le cadre des commémorations du soixantième anniversaire des débarquements et de la Libération. Il s'est, en effet, agi de rendre hommage aux 300 000 combattants qui ont pris part au débarquement de Provence et à la libération de la France. Ainsi que l'a déclaré le ministre délégué aux anciens combattants, la présence des 22 chefs d'Etat et de gouvernements africains et maghrébins invités par le Président de la République française a rappelé le sacrifice de combattants qui, venus de ces pays alors placés sous souveraineté française, ont lutté ensemble pour la libération du territoire national sur les plages de Provence. Il s'est agi de commémorer la page d'histoire de la Libération de la France, de l'Europe et du monde libre. De cette façon a été exprimée la reconnaissance de la nation à ces combattants venus d'horizons lointains pour la libérer. Aucune confusion n'est à faire entre cette page d'histoire écrite en commun en août 1944 et certains événements ultérieurs, aussi douloureux soient-ils. Par ailleurs, lors des débats à l'Assemblée nationale du 11 juin dernier sur le projet de loi portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, le ministre a rappelé que le Président de la République, lors de sa visite d'État en Algérie en 2003, a évoqué le problème de la libre circulation des ressortissants français auprès de son homologue algérien. Il n'est, en effet, pas admissible qu'une catégorie particulière de citoyens français fasse l'objet de mesures discriminatoires. Cette question relève de la coopération entre États et le ministre des affaires étrangères la suit à ce titre avec une attention particulière. Le Gouvernement ne manque pas de saisir les autorités algériennes chaque fois qu'une entrave à la circulation normale de l'un de ses ressortissants est signalée. Le Gouvernement veille à ce que le principe de la libre circulation soit respecté, dans le cadre des accords passés entre la France et l'Algérie. C'est ainsi que les cas de refus de visa signalés au Gouvernement ont diminué depuis plusieurs mois.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Levy](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43742

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5227

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8110